

Annexe 1 - Bilan 2015 et Projets 2016 des muséums de Bourgogne



**CONVENTION CONSEIL REGIONAL
MUSEUMS DE BOURGOGNE**

Bilan 2015 – Projets 2016

1) Contexte

Réunis au sein d'une dynamique commune **le réseau des trois muséums de Bourgogne** (Autun, Auxerre et Dijon) **développe sur le territoire régional des actions visant à mieux connaître et mieux faire connaître la biodiversité.**

La sensibilisation du public le plus large à la biodiversité (et aux enjeux inhérents à sa préservation) **constitue un objectif structurant** que chacun de ces établissements met en œuvre. Ces actions sont menées de manière coordonnée, notamment dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) élaborée par la Région de Bourgogne et la DREAL, et épousent les objectifs de la convention conclue en 2011 entre les trois muséums et la Région de Bourgogne. Cette dynamique sera pérennisée par la Région de Bourgogne Franche-Comté.

L'année 2015 a été particulièrement riche pour ces trois établissements qui ont initié et mis en œuvre différentes actions en lien avec les trois grands axes de cette convention.

2) Bilan 2015

Le travail mené au titre des collections naturalistes par les trois muséums, dans le cadre du premier axe de la convention avec la Région de Bourgogne (mieux connaître, protéger et inventorier la biodiversité), s'est notamment traduit **par la poursuite des opérations d'inventaire et de récolement.**

Si les trois établissements se sont efforcés d'apporter leur contribution aux protocoles régionaux (SINP – Bourgogne) ou nationaux (e-ReCoINat), différentes actions ont été mises en œuvre en fonction des collections que ceux-ci possèdent :

- inventaire des collections de paléontologie du paléozoïque, témoins de la biodiversité passée, et intégration de plus de 30 000 données de l'herbier Gillot à la base de données du Muséum à Autun ;
- six campagnes de récolement (ichthyologie, herpétologie, ichtyologie, entomologie, oursins fossiles et suite de la collection d'ornithologie) et poursuite de la détermination des oursins fossiles à Auxerre ;
- campagnes de récolement 11 à 17 (zoologie, conchyliologie, géologie, paléontologie, ostéologie, spécimens en fluides et botanique) à Dijon.

A ces opérations concernant les collections déjà acquises, s'ajoutent les opérations relatives aux nouvelles collections ou aux **actions sur le terrain** :

- poursuite des campagnes de relevés de la biodiversité botanique urbaine à Autun ;
- enrichissement des collections via la collecte de dix-neuf spécimens représentant la faune régionale et inventaire des arbres du parc à Auxerre ;
- suivi des espèces végétales protégées (Gagée velue) sur les sites gérés par la Ville (parcs, espaces verts). Suivi entomologique sur les sites identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le cadre des travaux sur les continuités écologiques et première observation nationale de l'espèce *Hysteropterum reticulatum* à Dijon.

Au-delà de cette connaissance de la biodiversité, les trois muséums ont également œuvré pour **la préservation et valorisation de la biodiversité auprès d'un public le plus large possible** (qui correspondent aux axes 2 et 3 de la convention). Dans ce cadre, de nouveaux visiteurs sont venus se greffer aux publics traditionnellement familiaux et scolaires avec lesquels les muséums ont l'habitude de travailler. Les trois muséums ont ainsi accueilli près de 135 000 visiteurs en 2015.

Cette diversification des publics s'est traduite aussi bien à l'interne (avec une collaboration plus régulière et formalisée avec les services communaux ou intercommunaux pour Autun et Dijon, dans le cadre de la gestion des espaces verts ou préalablement aux opérations d'aménagement ayant un impact immédiat sur les écosystèmes) **qu'à l'externe** (avec le développement d'activités

en lien direct avec les citoyens comme les programmes de sciences participatives dans les trois muséums, ou en s'appuyant sur la dynamique des commissions de quartier à Dijon pour les opérations de végétalisation citoyenne). **Elle a notamment fait la part belle aux NTIC qui constituent un vecteur essentiel de médiation auprès de ces nouveaux publics** (visio-conférence à Autun et Auxerre, développement de plate-forme internet ma-nature.dijon.fr de vulgarisation des protocoles des sciences participatives « Vigie-Nature » à Dijon...).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'axe 2 de la convention, consacré à la préservation et la conservation de la biodiversité, **l'accent a été mis sur la biodiversité locale** dans les trois établissements notamment via :

- le jardin du muséum et ses parcelles « symboles » des milieux caractéristiques de l'environnement Autunois-Morvan à Autun ;
- l'installation de nichoirs à mésanges et d'un hôtel à insectes dans le parc du muséum et l'édition de plaquettes consacrées à la « Nature en ville » à Auxerre ;
- le développement des prairies fleuries, mode de gestion favorisant les insectes pollinisateurs, ainsi que les opérations menées dans le cadre de la campagne « Miel de Dijon » (installation de ruches sur les toits d'équipements communaux en partenariat avec l'UNAF).

Ce volet local a également été mis en avant lors des expositions temporaires et des manifestations dans le cadre du troisième axe de la convention (valoriser et sensibiliser) :

- les expositions « carnets de terrain d'un ornithologue autunois », « fleurs d'Autun » et « chauves-souris » à Autun ;
- les expositions « Bourgogne Sauvage » et « songe d'une nuit étoilée » (consacrée à la pollution lumineuse) ainsi que les ateliers (enfants et grand public) autour de la biodiversité à Auxerre ;
- les visites de site organisées pour les professionnels dans le cadre des Assises Nationales de la Biodiversité au mois de juin (750 congressistes) et le focus sur la biodiversité urbaine dijonnaise lors des deux principales expositions temporaires de l'année à Dion (« Je vais te manger ! Des prédateurs pour la biodiversité » et « Le végétal en ville »).

3) Projet 2016

Afin de pérenniser cette **dynamique de diversification des publics et de décloisonnement de l'activité des muséums** (avec la mobilisation de l'expertise en matière de biodiversité auprès d'autres services communaux et intercommunaux ou d'organismes extérieurs), **les axes suivants seront particulièrement développés en 2016 par les trois établissements :**

a) la biodiversité urbaine :

A l'heure où les questions relatives à l'extinction des espèces vivantes ou du changement climatique sont plus que jamais sur le devant de la scène, **les muséums continueront leurs actions en matière de sensibilisation à la biodiversité** en mettant l'accent sur le volet urbain et local de celle-ci. Les enjeux à l'échelle de la planète possèdent en effet une résonance locale que les trois établissements s'efforceront de présenter en 2016.

Les actions menées sur cette thématique seront les suivantes :

- renforcement de l'observatoire de la biodiversité urbaine et relevés de terrain en partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, pérennisation du travail mené sur les parcelles « locales » du jardin à Autun ;
- poursuite de l'enrichissement des collections avec des spécimens locaux via les partenariats avec l'UPA et l'ONCFS, mise en œuvre d'un espace dédié à la biodiversité locale dans les expositions temporaires, poursuite des opérations nichoir et hôtel à insectes et installation d'un lombricarium, développement de partenariats avec la

Direction développement durable et les Espaces verts à Auxerre ;

- valorisation des études consacrées aux pollinisateurs sauvages (et par ricochet les espèces végétales qui leurs sont liées), aménagement de la Petite Orangerie en espace d'interprétation de la biodiversité urbaine, de la place du végétal en ville et de restitution des démarches participatives à Dijon.

b) la valorisation des données naturalistes et des spécimens en collections :

Dans la dynamique du Pôle collections du SINP Bourgogne et de la mise en place de l'Observatoire Régional de la biodiversité, le volet urbain permettra également de **valoriser les collections dans une approche dynamique. L'objectif est que les collections déjà présentes dans les musées soient utilisées pour éclairer sur les évolutions des populations d'espèces, leur capacité à s'adapter à un milieu en perpétuel mouvement.** Cette approche dynamique des collections trouvera son écho dans les actions suivantes :

- la collecte de données naturalistes (notamment botaniques) et leur comparaison avec les éléments paléontologiques et les collections botaniques à Autun dans un environnement bien particulier : le Morvan ;
- l'exposition temporaire 2016 « Aliens, les espèces venues d'ailleurs » qui permettra notamment de cerner l'évolution de la répartition des espèces exogènes et leur devenir avec le réchauffement climatique. L'exposition temporaire 2016 « Poissons » mettra quant à elle en valeur la faune locale et l'évolution des populations (introductions, aménagement, changement climatique) à Auxerre ;
- la comparaison des spécimens collectés sur le terrain, lors par exemple de l'étude sur les pollinisateurs sauvages ou dans le cadre du suivi botanique réalisé sur le plateau de la Cras, avec les spécimens de référence déjà présents dans les collections à Dijon.

c) les activités et les expertises ex-situ :

L'expertise des équipes des trois muséums notamment sur les volets botanique et entomologique constituent une **ressource rare** et parfois sous-exploitée par les collectivités territoriales dont dépendent ces établissements. **Cette expertise peut de plus être mobilisée auprès d'organismes extérieurs.** En 2016, les actions où cette expertise sera utilisée *ex-situ* concernera notamment :

- la formation des personnels des services techniques communaux et/ou intercommunaux ainsi que l'étude des cortèges floristiques aux alentours des grands axes de communication comme les voies ferrées à Autun ;
- le projet de cartographie collaborative des arbres avec la direction des espaces verts et la réalisation d'une exposition sur l'ichtyofaune pour le stade nautique à Auxerre ;
- la formation aux enjeux de la préservation de la biodiversité pour les services techniques communaux et intercommunaux, les conventions de partenariat conclues avec des acteurs comme l'INRA ou la SNCF (sur la question de l'éco-pâturage ou à l'avenir avec la mobilisation de l'expertise entomologique ou botanique sur le réseau ferré), l'accompagnement des citoyens sur les projets comme les jardins partagés ou les opérations de végétalisation citoyenne à Dijon.